



**Bureau des personnels
d'encadrement**

BPE

n° 2021 - 060

Affaire suivie par :

Mikaël GOVIN

Tél : 01 44 62 41 44

Mél : mikael.govin@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

Paris, le 08 mars 2021

Le Recteur de la région académique Ile-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Education
Nationale

Monsieur le Directeur de l'école supérieure du
professorat et de l'éducation de Paris

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
maternelles et élémentaires sous couvert de mesdames
et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de
SEGPA

Mesdames et messieurs les directeurs des
établissements spécialisés

21AN0044

Objet : Mouvement des directeurs adjoints chargés de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de collège au titre de l'année scolaire 2021-2022 et inscription sur la liste d'aptitude pouvant conduire à une délégation dans les fonctions de directeur adjoint chargé de (SEGPA) de collège.

Références : décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale

Je vous informe que le mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA de collège se déroulera dans le courant du mois de **juin 2021**.

Les personnels intéressés sont invités à formuler une demande de mutation, sur un poste précis ou sur tout poste en académie.

Pour information, les circulaires des académies extérieures à l'académie de Paris, relatives à ce mouvement, seront transmises, dès leur réception, par mes services, aux directeurs adjoints de SEGPA en poste sur Paris par le biais de leur messagerie électronique.

PJ :

- Annexe 1 : Fiche de renseignement
- Annexe 2 : Demande d'inscription sur la liste d'aptitude

Deux postes seront vacants à la rentrée 2021 dans l'académie de Paris :

- SEGPA du collège Germaine Tillion (0754960J) : 8 avenue Vincent d'Indy – 75012 Paris
- SEGPA du collège Guillaume Apollinaire (0752191Z) : 39-43 avenue Emile Zola – 75015 Paris

S'agissant des conditions de logement, les candidats sont invités à prendre contact avec le chef d'établissement.

Je vous rappelle que les conditions générales de nomination dans un emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA en collège sont précisées dans le décret du 8 mai 1981 cité en référence.

Les formulaires de candidature au mouvement (Annexe 1) ou à la liste d'aptitude (Annexe 2) seront transmis par le bureau des personnels d'encadrement sur simple demande adressée via la messagerie électronique : ce.bpe@ac-paris.fr

Les dossiers dûment complétés devront être retournés au bureau des personnels de l'encadrement pour le **vendredi 14 mai 2021 dernier délai**.

Ils devront comporter les pièces justificatives suivantes :

- Copie des diplômes d'enseignement spécialisé et de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS)
- Fiche de synthèse informatique
- Copie des trois dernières évaluations administratives

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pour le Recteur de la région académique Ile-de-France,
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités
et par délégation,
Le directeur de l'académie de Paris

signé
Antoine DESTRES